



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 021-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.34

Déposée le : 07.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schär (Schönried, PLR) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.03.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Poursuivre l'encouragement du photovoltaïque en remboursant les centimes de la garantie d'origine

Le Conseil-exécutif est prié d'intervenir auprès de BKW de sorte que :

1. les 4,5 centimes de la garantie d'origine des kilowattheures continuent d'être rétrocédés aux productrices et producteurs ;
2. les contrats soient conclus sans laisser au groupe qui achète l'énergie (BKW) la possibilité de prendre des décisions unilatérales ou que les contrats soient conclus pour une durée déterminée ;
3. le remboursement des centimes de la garantie d'origine ne dépende pas du prix de rachat de l'électricité.

Développement :

L'énergie solaire a le vent en poupe et pléthore d'appareils, véhicules, systèmes de chauffage sont judicieusement promus sous la bannière du photovoltaïque, tandis que les réserves et fonds créés à cet effet ne se comptent plus. Les petites productrices et les petits producteurs d'énergie par contre n'ont droit qu'à des miettes : une diminution de 4,5 à un centime est inacceptable.

Il semblerait que BKW peut tout simplement annoncer à très brève échéance aux productrices et producteurs d'énergie solaire que le remboursement de la garantie d'origine s'effectue sur une base volontaire et qu'il ne s'élève plus qu'à un centime. Or, nombre de propriétaires d'installations solaires ont intégré cette indemnisation dans leurs calculs d'investissement. Faire des

économies sur le dos des petites productrices et petits producteurs, en jouant la carte du volontariat n'a rien d'un comportement exemplaire.

De surcroît, lorsqu'en parallèle les investissements se chiffrent par millions et que le groupe ne cesse de grandir et de racheter des entreprises. Quant aux financements de campagnes de marketing, de sponsoring et de publicité, on dépense là sans compter... du moins, selon la perception de la population.

Il est louable que BKW rachète à prix d'or l'énergie excédentaire, pour laquelle les consommatrices et consommateurs paient le prix en vigueur sur le marché. Les marges sont certainement équitables autant qu'appropriées. Arguer en revanche que les productrices et producteurs perçoivent désormais un montant suffisamment conséquent pour l'électricité produite afin de justifier une baisse du remboursement de la garantie d'origine est inconcevable. On ne peut pas mettre le prix de rachat de l'électricité et le remboursement de la garantie d'origine dans le même panier.

Motivation de l'urgence : la baisse du montant de l'indemnisation est prévue depuis janvier 2022.

Destinataire
– Grand Conseil